

Bruxelles, le 27 avril 2018  
(OR. en)

8213/18

---

---

Dossier interinstitutionnel:  
2016/0381 (COD)

---

---

CODEC 604  
ENER 123  
ENV 242  
TRANS 159  
ECOFIN 348  
RECH 144  
IA 106

#### NOTE POINT "I/A"

---

Origine: Secrétariat général du Conseil  
Destinataire: Comité des représentants permanents/Conseil

---

Objet: Projet de directive du Parlement européen et du Conseil modifiant la directive 2010/31/UE sur la performance énergétique des bâtiments et la directive 2012/27/UE relative à l'efficacité énergétique (**première lecture**)  
- Adoption de l'acte législatif

---

1. Le 1<sup>er</sup> décembre 2016, la Commission a transmis au Conseil la proposition visée en objet<sup>1</sup>, fondée sur l'article 194, paragraphe 2, du TFUE.
2. Le Comité économique et social européen a rendu son avis le 28 juillet 2017<sup>2</sup>.  
Le Comité des régions a rendu son avis le 12 octobre 2017<sup>3</sup>.

---

<sup>1</sup> 15108/16.

<sup>2</sup> JO C 246 du 28.7.2017, p. 48.

<sup>3</sup> JO C 342 du 12.10.2017, p. 119.

3. Le Parlement européen a arrêté sa position en première lecture sur la proposition de la Commission le 17 avril 2018. Le résultat du vote du Parlement européen reflète l'accord de compromis intervenu entre les institutions et devrait donc pouvoir être accepté par le Conseil<sup>4</sup>.
4. En conséquence, le Comité des représentants permanents est invité à confirmer son accord et à suggérer au Conseil:
- d'approuver, en point "A" de l'ordre du jour d'une prochaine session, la position du Parlement européen telle qu'elle figure dans le document PE-CONS 4/18, avec l'abstention de la délégation croate et de la délégation du Royaume-Uni et le vote contre de la délégation slovaque;
  - d'ordonner que les déclarations figurant à l'addendum de la présente note soient inscrites au procès-verbal de ladite session.

Si le Conseil approuve la position du Parlement européen, l'acte législatif est adopté.

Suite à la signature par le président du Parlement européen et par le président du Conseil, l'acte législatif est publié au *Journal officiel de l'Union européenne*.

---

---

<sup>4</sup> 8065/18.